

Conférence interministérielle Santé publique

9 décembre 2020

Présents

Membres

○ Wouter Beke, Ministre (président de la CIM) + Katrien Van Kets, cheffe de cabinet	Gouvernement flamand
○ Christie Morreale, Ministre + Yolande Husden, cheffe de cabinet-adjointe	Gouvernement wallon
○ Frank Vandenbroucke, Ministre + Ri De Ridder, conseiller	Gouvernement fédéral
○ Antonios Antoniadis, Ministre	Gouvernement de la Communauté germanophone
○ Bénédicte Linard, Ministre	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Alain Maron, Ministre	Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
○ Carole Schirvel, adjointe au Commissaire au Gouvernement	Commissariat Corona
○ Kurt Doms, conseiller ○ Vincent Hubert, conseiller	SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, DG Soins de Santé Secrétariat de la Conférence interministérielle Santé publique

Invités

○ Tom Auwers, Président de Comité de Direction ○ Christiaan Decoster, coordinateur cellule de crise ○ Saskia Van Den Bogaert, conseillère	SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement
○ Frank Robben, administrateur général	E-health
○ Karine Moykens, secrétaire générale	Présidente IFC testing & tracing
○ Sophie Quoilin	Sciensano
○ Augustin Coppée	Commissariat au Gouvernement

Excusés :

○ Valérie Glatigny, Ministre	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Pedro Facon, Commissaire Corona au gouvernement	Commissariat au Gouvernement

1. Rapport de réunion CIM du 2/12/2020

CONCLUSION ET DECISION

- 1. Approbation se déroule par email; pas d'autres remarques.**

2. Politique en matière de COVID-19

2.1 . Situation épidémiologique de stagnation : présentation

Le Dr Quoilin donne une présentation à l'aide d'un ppt (disponible sur sharepoint). Elle conclut que la situation épidémiologique et les projections pour les semaines à venir ne fournissent pas d'arguments pour un assouplissement des mesures.

La ministre Morreale pose les questions suivantes :

- Qu'est-ce qui explique les différences entre les projections et cela inclut-il l'impact de la période de Noël ?
- La méthode utilisée pour calculer le taux de mortalité est-elle la même dans tous les pays européens ? La Belgique présente des taux de mortalité relativement élevés, mais cela est-il peut être lié à l'enregistrement ?

Sophie Quoilin souligne qu'il s'agit de modèles mathématiques qui donnent des indications, mais n'incluent pas tous les éléments de la vie quotidienne. Il y a des indications d'une augmentation du nombre de contacts (due au froid, à la période de Noël, ...), mais aussi d'une diminution (due aux vacances de Noël, l'enseignement). En tout état de cause, compte tenu de la période hivernale, les chiffres ne peuvent pas s'améliorer. La question est de savoir quelles mesures supplémentaires sont nécessaires. Sciensano, en collaboration avec les entités fédérées, se concentrera davantage sur l'analyse des données des clusters locaux.

Sophie Quoilin informe les membres de la réunion que d'autres virus (comme ceux qui provoquent la bronchite) circulent actuellement beaucoup moins que les autres années. Cela ne peut s'expliquer que par les mesures COVID-19. Les hospitalisations restent un bon indicateur pour évaluer l'évolution de la pandémie.

En effet, les pays de l'UE utilisent des méthodes de calcul différentes pour la surmortalité. La Belgique utilise un calcul très large. Il est particulièrement important de comparer la surmortalité en Belgique avec les taux de mortalité des autres années. Cette surmortalité est élevée, en particulier dans les centres de soins résidentiels. Afin d'accroître l'uniformité entre les pays, un projet européen est actuellement en cours. Sophie Quoilin présentera cette initiative lors de la prochaine CIM.

Le ministre Vandembroucke estime que la situation est extrêmement critique. Il convient de réfléchir à la manière dont le comportement de la population peut être davantage stimulé dans la bonne direction, par exemple en continuant à se concentrer sur le télétravail. Les chiffres sur les hospitalisations et les infections sont des indicateurs importants dans la stratégie de gestion, comme l'a accepté le Codeco, mais ils doivent conduire à des mesures efficaces. En ce sens, la recherche des contacts, le suivi de l'isolement et de la quarantaine, ... doivent être mis en place. Cela est également important à moyen terme, car le virus circulera encore longtemps. Il demande (a) que ces piliers de la politique COVID-19 soient - conjointement - améliorés et (b) que tous les ministres soient informés des chiffres inquiétants (sur la base desquels il serait irréaliste de les assouplir).

Le ministre Antoniadis soutient l'appel à améliorer encore la recherche des contacts.

La ministre Morreale appelle à des préparatifs inter-fédéraux approfondis pour la prochaine vague.

La ministre Maron se joint à cet appel et félicite tous les acteurs impliqués dans la construction et l'opérationnalisation de la stratégie de vaccination COVID-19. D'autre part, il est très insatisfait et préoccupé par les résultats médiocres de la plate-forme fédérale de tests. Seule la moitié des résultats de laboratoire sont disponibles dans les 48 heures. L'on signale des problèmes de codage, de flux de données, ... D'autre part, les chiffres des laboratoires privés sont très bons. Comme les centres de prélèvement régionaux de Bruxelles travaillent principalement avec la plate-forme fédérale, cela a un impact négatif sur la recherche des contacts, la quarantaine, etc. Les médecins généralistes sont également moins motivés pour effectuer des tests. La pression pour passer aux laboratoires privés est forte. Il observe que ces informations ne sont pas, ou insuffisamment, reflétées dans les présentations de l'IFC. Il est donc nécessaire de procéder à une évaluation ou à un suivi plus approfondi du fonctionnement de cette plate-forme fédérale. Les ministres Beke et Antoniadis approuvent l'observation concernant les résultats tardifs des tests de la plate-forme fédérale.

La ministre Vandembroucke soutient l'appel à une analyse approfondie et objective du fonctionnement de cette dernière.

Le Commissariat mettra ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion des essais de la TF et en fera rapport lors de la prochaine CIM.

Le ministre Antoniadis annonce également qu'en Allemagne et en Autriche, des masques buccaux sont mis gratuitement à la disposition des groupes les plus vulnérables. Il demande si le gouvernement fédéral de notre pays y réfléchit également. Le ministre Vandembroucke indique que l'introduction d'un tel remboursement dans l'assurance maladie serait non seulement très complexe (définition des masques, du type de prescription, ...), mais aussi impossible étant donné la répartition des compétences qui est claire ici. Il s'agit d'une mesure préventive pour laquelle les Communautés sont compétentes. L'achat et la distribution de masques buccaux par les autorités locales est beaucoup plus correct et simple.

Le ministre Beke affirme que le gouvernement fédéral a un rôle de coordination dans la lutte contre les pandémies et que cette question doit être considérée sous cet angle. Le ministre Morreale déclare qu'au début de la crise, la CIM a déjà conclu un protocole d'accord concernant l'achat de ce matériel. Elle demande de ne pas rouvrir la discussion.

Le dossier sera discuté plus en détail lors de la réunion préparatoire.

CONCLUSIONS et DECISIONS

- 2. Le projet de standardisation de la méthode de calcul de la surmortalité dans l'UE sera présenté lors de la prochaine CIM.**
- 3. Le fonctionnement de la plate-forme fédérale sera évalué et les résultats seront présentés lors de la prochaine CIM.**
- 4. La question du financement des masques FFP2 pour les groupes vulnérables sera abordée lors des travaux préparatoires.**

2.2. Testing & tracing : update

Karine Moykens présente une mise à jour par un ppt qui est disponible sur sharepoint.

Delphine Haulotte demande des éclaircissements sur les règles de quarantaine pour les étudiants français qui étudient dans des collèges ou universités belges et doivent être physiquement présents aux examens. Cette exception possible ne peut être décidée que par l'OCC. Selon la règle en vigueur à partir du 18 décembre, ces étudiants doivent être mis en quarantaine, avec un test le septième jour.

La ministre Linard constate un manque de clarté concernant la règle de quarantaine qui commence le 18/12 pour les citoyens revenant des zones rouges. La notification du comité de concertation (CODECO/OCC) est ambiguë sur ce point et les sites de référence ne sont toujours pas actualisés (info coronavirus/ministère affaires étrangères, etc.)

Le ministre Vandenbroucke confirme qu'à partir du 18/12, les citoyens revenant des zones rouges à l'étranger sont obligés de se mettre en quarantaine et de se soumettre à un test le 7^e jour. Si le test est négatif, on peut quitter la quarantaine. Par conséquent, aucune distinction n'est faite entre ce groupe et les personnes ayant des contacts à haut risque. Le Premier ministre a annoncé cette décision lors de la conférence de presse qui a suivi l'OCC du 27/11 et l'a également reconfirmée dans le kern fédéral du 8/12. Le gouvernement fédéral renforcera l'application et le contrôle de cette quarantaine jusqu'à ce que, si nécessaire, une action policière soit entreprise. Un cadre juridique sera créé à cette fin.

Cette nouvelle règle n'a été reprise que récemment dans les médias. Karine Moykens précise qu'elle a fourni ces informations en réponse à une question d'un journaliste. Elle, et l'IFC, sont involontairement devenues les communicateurs de la décision. Le ministre Vandenbroucke souligne que les informations sont correctes et ne posent donc pas de problème.



En ce qui concerne les exceptions à la quarantaine, il faut distinguer différentes situations : (a) les séjours de plus de 48 heures et (b) les travailleurs frontaliers qui restent quelques jours dans le pays où ils travaillent ; ces derniers sont considérés comme un "voyage professionnel" pour lequel une exception à la quarantaine est faite. Pour ces personnes, un certificat peut être délivré, par exemple par le biais du PLF. Cette question fera l'objet d'une enquête plus approfondie.

L'exception possible pour les étudiants étrangers n'a pas encore été discutée à l'OCC. Pour le ministre, d'un point de vue épidémiologique, ils devraient respecter la même règle de quarantaine que les rapatriés des zones rouges, d'autant plus que le trafic transfrontalier est un facteur de risque. Logiquement, les exceptions à la quarantaine devraient être décidées par l'OCC.

Le Commissariat confirme que le 8/12 une demande a été faite pour modifier le site des Affaires étrangères et le site info Coronavirus.

La ministre Morreale demande également que les personnes dont le test est positif, et qui doivent donc rester en quarantaine, soient systématiquement contactées par téléphone pour les sensibiliser à l'obligation de quarantaine. En cas de doute sur la quarantaine, les agents de terrain peuvent être déployés. Selon le ministre, il y a suffisamment de personnel pour organiser ces contacts téléphoniques. Karine Moykens étudiera cette possibilité avec l'IFC.

Le ministre Vandembroucke demande que l'on discute en CIM de toute la question de l'application des quarantaines et de l'isolement ainsi que de la possibilité d'adopter une approche plus incisive. Dans cette discussion, le rôle des centres de contact, des zones de première ligne, des autorités locales, des agents de terrain, et les éventuelles bonnes pratiques, ... peuvent être abordés. Le ministre Beke insiste sur un objectif clair de ces discussions. Un dossier est en cours de préparation.

Karine Moykens informe que dans la semaine du 21 décembre, l'IFC organisera des sessions d'information sur le test et le traçage pour les experts (virologistes, vaccinologues, ...).

CONCLUSIONS et DECISIONS

5. La question de l'application renforcée de la quarantaine et de l'isolement sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine CIM

2.3. Planification de l'opérationnalisation de la stratégie de vaccination COVID-19 : présentation

Carole Schirvel fait une présentation, au moyen de slides, disponibles sur sharepoint.

Le ministre Beke formule les points suivants :

1. Il est important de prendre une décision sur la définition des fonctions critiques avant la fin de l'année. Le calendrier prévu pour l'avis du Conseil supérieur de la sécurité au travail est trop tardif. La mise en œuvre de la décision peut avoir lieu à un stade ultérieur.
2. Quelles sont les conséquences si un professionnel de la santé n'est pas vacciné ? Cela doit être clarifié politiquement et juridiquement.

3. Un certificat de vaccination peut-il devenir une condition d'accès à certaines activités (manifestations, restauration, ...) ? Quid si une personne n'est pas vaccinée parce qu'elle n'appartient pas au groupe prioritaire ?
4. Quid de la priorité au sein du groupe - 45 ans sans comorbidité ?
5. En termes de communication :
 - a. Une bonne stratégie de communication est nécessaire pour dissiper les doutes des professionnels de la santé sur les vaccins, et leur permettre d'informer correctement les patients
 - b. une attention suffisante devrait être accordée à l'information des groupes difficiles à atteindre
 - c. il est nécessaire de coordonner la communication générale (telle que la campagne des 11 millions de Belges) et la communication ciblée

Le Commissariat va tenter d'accélérer le dossier sur les fonctions critiques.

Les commentaires concernant la communication sont transmis à la Cellule « débat social et de communication ». Une proposition de plan de communication sera élaborée pour le 21 décembre.

Pour la poursuite de la hiérarchisation des groupes cibles, des avis ont été demandés au CSS. Il peut en être rendu compte lors de la réunion préparatoire.

Les autres questions seront soumises au groupe de travail sur la législation.

La ministre Morreale demande l'état d'avancement du travail sur vaccinet pour s'assurer que tout le monde commencera bien le travail de vaccination en même temps.

2.4. Optimisation de l'organisation des avis d'experts dans le cadre de la gestion de crise COVID-19

Le Commissariat s'en explique sur la base de slides, disponible à sharepoint.

La ministre Linard remercie le gouvernement fédéral pour cette note et demande les ajustements suivants :

1. Inclusion d'un représentant de l'ONE au sein du comité d'experts sur la stratégie de gestion. Cela permettra d'améliorer le flux d'informations et la faisabilité des conseils proposés.
2. Inclusion du secteur de l'enfance dans le groupe d'experts sur les protocoles sectoriels
3. Inclure un représentant de chaque entité fédérée dans la plate-forme de concertation .

Le ministre Beke demande qu'un bon équilibre soit maintenu dans les domaines politiques concernés. Cela s'applique en particulier à la santé et au bien-être, mais aussi à la sauvegarde des principes de l'État de droit. Le gouvernement doit être prudent avec les interdictions dans ce contexte.

Le ministre Antoniadis souligne également l'importance des mesures proportionnelles. En outre, il demande qu'une attention suffisante soit accordée au bien-être mental, notamment en encourageant et en remerciant les personnes qui respectent bien les règles.

Le Commissariat explique que le groupe cible des enfants est inclus dans les avis du RAG. Le Bureau fera également systématiquement rapport au RMG, dans lequel toutes les entités fédérées sont représentées. Des sous-groupes de travail peuvent être créés dans les protocoles des groupes de travail. Deux profils ont été inclus pour le thème "santé mentale".

Ri De Ridder ajoute que cette organisation des avis d'experts permet de clarifier les statuts des groupes de travail et les documents qu'ils délivrent. Il faut que cela commence rapidement. Cette organisation a été validée par le kern et sera rendue opérationnelle. Les commentaires des membres de la CIM seront examinés plus en détail.

2.5. Accord-cadre pour la prise en charge des patients COVID-19 dans les hôpitaux généraux et les hôpitaux psychiatriques non actifs

Le dossier est approuvé.

3. Divers

Le ministre Antoniadis demande des éclaircissements sur la prime fédérale pour les infirmiers indépendants. Le cabinet fédéral informe que les discussions sur cette question sont toujours en cours.

Le ministre Beke souligne que les infirmières indépendantes infectées par le COVID ne relèvent pas actuellement du régime des maladies professionnelles. Cela conduit à des situations de détresse et empêche les gens d'aller travailler. Il demande au Cabinet fédéral de se pencher sur la question.

Le ministre Beke demande qu'une communication soit envisagée concernant l'analyse de l'accueil des résidents des centres de soins résidentiels dans les hôpitaux. L'analyse est en cours de finalisation par le RMG et est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion préparatoire. Ce dernier élaborera une proposition de communication.

4. Communication

Aucune

5. Prochaine réunion

La prochaine réunion du CIM aura lieu le mercredi 16 décembre 2020.